

## AVIS DE CONCOURS

Par arrêté du Président, le **Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales**, ouvre au titre de l'année 2015 conjointement avec les Centres de Gestion de l'Aude, du Gard, de l'Hérault, et de la Lozère les concours **Externe, Interne et de 3<sup>ème</sup> Voie, d'accès au grade de REDACTEUR TERRITORIAL pour 400 postes** (le nombre de postes est donné à titre prévisionnel) répartis comme suit :

- **EXTERNE : 130 postes**                      - **INTERNE : 200 postes**                      - **3<sup>ème</sup> VOIE : 70 postes**

### CONDITIONS D'INSCRIPTION :

**1°) Le concours externe est ouvert** aux candidats titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement secondaire ou d'un **diplôme homologué au niveau IV**, ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007.

**Sont toutefois dispensés de la condition de diplôme :**

Les pères et mères de familles d'au moins enfants qu'ils ou elles élèvent ou ont élevés effectivement ;

Les sportifs de haut niveau figurant sur la liste publiée l'année du concours par le Ministre chargé des Sports ;

Les candidats qui bénéficient d'une équivalence de diplôme (seuls les titres de formation ou l'expérience professionnelle relevant du domaine d'activité de la profession à laquelle le concours donne accès peuvent être utilement pris en compte par l'autorité organisatrice dudit concours).

**2°) Le concours interne** avec épreuves est ouvert aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'Etat, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé.

Ce concours est également ouvert aux candidats justifiant de quatre ans de services auprès d'une administration, un organisme ou un établissement d'un Etat membre de la Communauté Européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France dont les missions sont comparables à celles des administrations et des établissements publics dans lesquels les fonctionnaires civils mentionnés à l'article 2 de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 exercent leurs fonctions, et qui ont, le cas échéant, reçu dans l'un de ces Etats une formation équivalente à celle requise par les statuts particuliers pour l'accès aux cadres d'emplois considérés.

**3°) Le Troisième concours** sur épreuves est ouvert aux candidats justifiant, au 1er janvier de l'année au titre de laquelle il est ouvert, de l'exercice pendant quatre ans au moins d'une ou plusieurs activités professionnelles ou d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable d'association.

Les activités professionnelles prises en compte au titre de ce concours doivent avoir été exercées dans des domaines correspondant aux missions dévolues aux fonctionnaires du premier grade du cadre d'emplois concerné.

Les périodes au cours desquelles l'exercice d'une ou plusieurs activités ou d'un ou plusieurs mandats aura été simultanément ne sont prises en compte qu'à un seul titre.

La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

### MODALITES ET DATES D'INSCRIPTION :

**Les dossiers de candidature pourront être retirés par voie postale, sur place au CDG 66 ou par préinscription du 10 février 2015 au 18 mars 2015 :**

Les candidats pourront se préinscrire sur le site Internet du Centre de gestion des Pyrénées-Orientales : ([www.cdg66.fr](http://www.cdg66.fr) - rubrique concours).

Les candidats devront ensuite imprimer leur dossier d'inscription ainsi rempli, le signer, le compléter des pièces justificatives demandées et faire parvenir l'ensemble au **Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales - 6 rue de l'Ange - BP 901 - 66901 - PERPIGNAN Cedex.**

Toute demande par courrier devra impérativement être accompagnée d'une enveloppe format 32 X 23 affranchie au tarif en vigueur pour un envoi de 150 grammes libellée aux nom et adresse du candidat.

Les demandes de dossiers par téléphone, par fax et par mail ne seront pas satisfaites.

Les captures d'écran ou impressions ne sont pas acceptées.

**La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au 26 mars 2015 (le cachet de la poste faisant foi)**

Les dossiers d'inscription sont à **déposer ou à envoyer exclusivement à l'adresse suivante : Centre de Gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales - 6 rue de l'Ange - BP 901 - 66901 - PERPIGNAN Cedex.**

Tout pli insuffisamment affranchi sera refusé par le Centre de gestion des Pyrénées-Orientales.

Faute d'envoi dans les délais du dossier imprimé, la pré-inscription en ligne sera annulée.

Tout dossier déposé ou posté hors délai (cachet de la poste faisant foi) sera rejeté.

Important : tout incident dans la transmission du dossier, qu'elle qu'en soit la cause, engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique d'admission à concourir

### DATE PREVISIONNELLE DES EPREUVES ECRITES :

**Les épreuves d'admissibilité se dérouleront le 24 septembre 2015 à PERPIGNAN, ou ses environs.**

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales se réserve la possibilité au regard des contraintes matérielles d'organisation de prévoir plusieurs centres d'examen pour accueillir le déroulement des épreuves écrites (épreuves décentralisées).